LOCATION D'UNE PARCELLE SISE A HORNU (C 349A)

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

DIRECTION : CPAS DE MONS

CPAS MONS

CPAS MONS

LOCATION, D'UNE PARCELLE SISE A HORNU,

Le CPAS de Mons, en vertu d'une décision du Bureau Permanent du 15/10/2026, met en location par contrat de bail de droit commun, via une procédure par soumission publique, le bien repris ci-dessous :

- Parcelle sise à Hornu, cadastrée section C 349A (39a 76ca), accès R. E. VANDERVELDE/R.L.DE BROUCKÈRE

La location de ladite parcelle se fera au moyen de la conclusion d'un contrat de bail de droit commun renouvelable prenant cours le xxxxxxxxxxxxxxxx , pour une durée de an et reconduite tacitement.

Les offres devront parvenir **pour le 13/11/2026** à Mme la Directrice Générale du CPAS de Mons (1 rue de Bouzanton à 7000 Mons).

Les offres seront transmises sous double enveloppe : la première adressée à Mme la Directrice Générale du CPAS de Mons et la deuxième portant l'indication «Offre relative à la location de la parcelle (Hornu)».

Remarque : Le critère déterminant pour l'attribution du lot, repris dans le présent cahier des charges, sera le montant le plus élevé à l'Hectare, reçu.

Toute personne intéressée peut recevoir les modalités complètes de dépôt des offres sur simple demande par e-mail à : **cellulepatrimoine@cpas.mons.be ou par téléphone (065/408.666-065/408.668)**.

Par le Bureau Permanent,

La Directrice Générale,
Anaïs GOFFINET

La Présidente,
Natacha VANDENBERGHE

1.2 Descriptif : Parcelle cadastrée section C 349A (39a 76ca) accès rue E. VANDERVELDE/L. DE BROUCKERE

Informations

1. Superficie du lot : **environ 39a 76ca**

2. Brève description :

Parcelle de type prairie (herbacée), et en partie boisée

3. Situation :

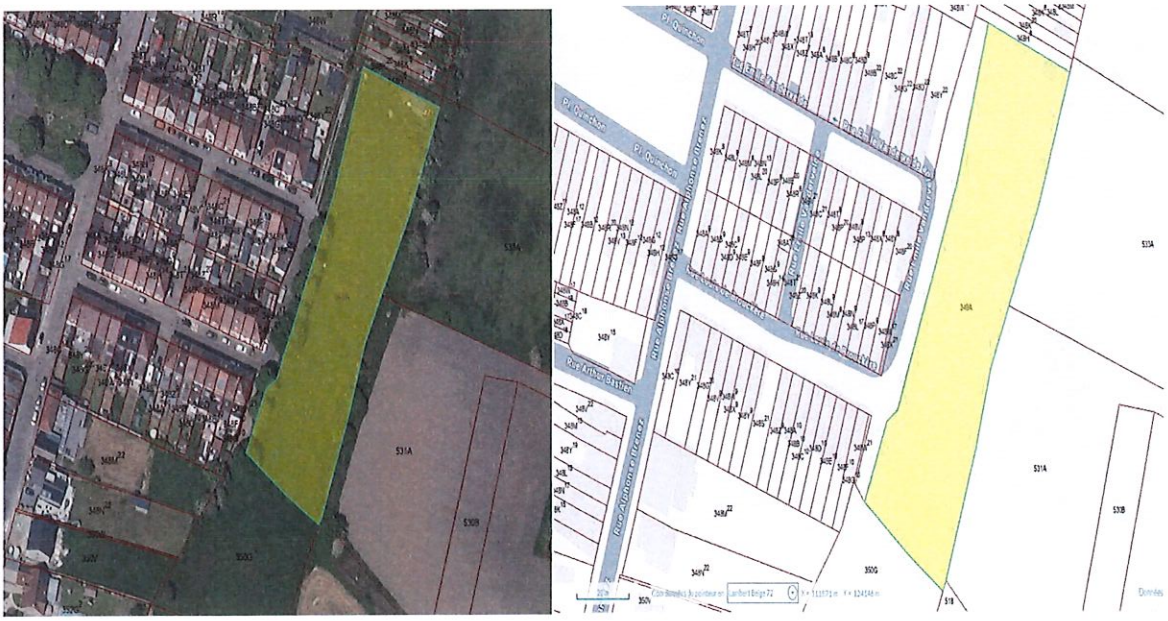
Située au plan de secteur en Zone d'Aménagement Communal Concertée

Informations financières

4. Montant de retrait : non précisé
5. Montant du loyer minimum annuel souhaité (indexé à partir de la 2ème année) : 900€/Ha
6. Abri de jardin < 10m² : gratuit
7. Abri de jardin ≥ 10m² : 125€ (HTVA 21%)
8. Garage, box, clôture avec matériaux lourds : 250€ (HTVA 21%)
9. Construction temporaire (hangar, serre, etc.) ≤ 250 m² : 435€ (HTVA 21%)
10. Construction temporaire de 250 à 500m² : 620€ (HTVA 21%)
11. Construction temporaire > 500m² : sur demande

Attendu que les informations comprises aux points 6 à 11, repris ci-dessus, ne dispensent pas d'une demande de permis auprès des services de l'urbanisme, si nécessaire.

12. Carte lot 2



2. Afin que l'offre soit prise en compte, l'offrant déclare :

- Ne pas être ou avoir été redevable d'un arriéré de paiement vis-à-vis du CPAS de Mons ;
- Ne pas faire ou avoir fait l'objet d'une poursuite judiciaire par le CPAS de Mons ;
- Ne pas être en situation de faillite, liquidation, arrêt d'activités, réorganisation judiciaire ou n'importe quelle situation similaire ;
- Être en règle avec ses obligations fiscales professionnelles selon les prescriptions de la loi ;
- Ne pas exercer d'activité allant à l'encontre de l'image de marque du CPAS de Mons ;

Fait à Mons, le 22 OCT. 2026

Pour le CPAS de Mons,

A. GOFFINET
Directrice Générale

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE MONS

N. VANDENBERGHE
Présidente